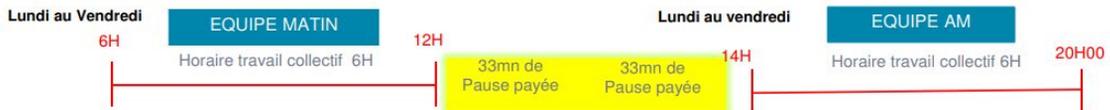


# HORAIRES APLD EN QUARTS : DES AVANCÉES À OPTIMISER

Mardi 17 novembre, la Direction locale a présenté aux Organisations Syndicales une nouvelle proposition concernant les horaires APLD mis en oeuvre à compter du 1er janvier 2021.

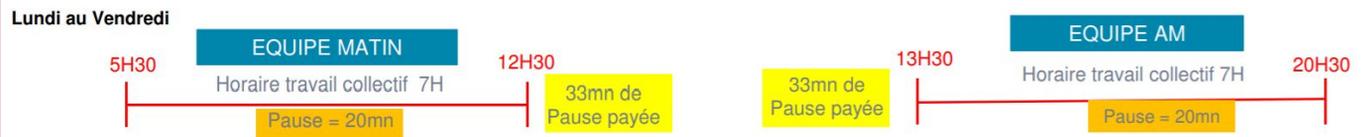
Quelques avancées significatives dont la suppression du départ à 22h33 sur le 4<sup>e</sup> horaire.

La CFE-CGC, en tant qu'organisation syndicale **RESPONSABLE**, vous informe et continue de faire ses propositions.



**Horaire 6h COVID** : pas de modification.

La CFE-CGC, même si elle avait proposé un autre horaire, estime que cette proposition respecte à la fois le rythme biologique des salariés et un équilibre de vie personnelle en partant dès 20h.



**Horaire 7h COVID** : démarrage des quarts du matin avancé à 5h30, ce qui permettra aux salariés de partir dès 20h30.

La CFE-CGC considère cet horaire acceptable car il permet aux salariés de rentrer chez eux plus tôt.



**Horaire 6h HORS COVID** : pause repas du matin ramenée à 45 minutes et plage de non-recouvrement raccourcie de 15 minutes.

La CFE-CGC considère cet horaire acceptable car il permet aux salariés de partir plus tôt, tout en bénéficiant d'une vraie pause repas le matin.



**Horaire 7h HORS COVID** : pause repas du matin ramenée à 45 minutes et plage de non-recouvrement raccourcie de 15 minutes. Démarrage du quart du matin avancé à 5h30 permettant ainsi de finir plus tôt.

La CFE-CGC considère que cet horaire doit encore être aménagé car il ne permet pas de finir suffisamment tôt en ayant bénéficié d'un véritable repas l'après-midi. Manger chez soi à 22h n'est pas acceptable.

La CFE-CGC propose donc d'avancer le démarrage du quart du matin à 5h15, pour permettre au salarié de bénéficier d'une vraie pause repas l'après-midi. Aussi, la plage de non-recouvrement devra être étudiée pour la diminuer à 30 minutes et ainsi partir dès 21h18.

Les horaires définitifs seront proposés pour consultation par la Direction aux organisations syndicales lors du CSE-E du vendredi 27 novembre.

La CFE-CGC espère avoir convaincu la Direction avec sa proposition du dernier horaire (7h hors COVID), la nécessité de supprimer les badgeages, l'étude de diminution de la plage de non-recouvrement.

Il reste également à définir le critère objectif faisant basculer l'établissement en situation hors COVID.